

Dietwiller

SPÉCIAL COVID-19

Restons en contact

Partageons nos idées

**MERCI à ceux qui
travaillent pour nous**

**Prenons soin de nous
et des autres**

**Respectons les règles
de confinement**



Sommaire

Infos mairie	p.2
Conseil Municipal	p.2
Le mot du Maire	p.2
Informations pratiques	p. 3 à 5
Saviez-vous que ?	p. 6 à 7
Activités	p. 7 à 9
Violences familiales	p.10
Bons gestes	p.11
Les fêtes du village	p.12
Autres informations	p.12
État civil	p.12

Infos Mairie

- ▶ Les services communaux travaillent actuellement en personnel réduit.
- ▶ La mairie est fermée au public.
- ▶ Permanence téléphonique : **de 9h à 12h et de 13h30 à 18h (sauf mercredis et samedis)**
- ▶ Astreinte services techniques et urgences : **03 89 26 88 88**
Pierrette Kempf : 06 83 86 00 12
Christian Frantz : 07 71 76 75 25
- ▶ Renseignements : **03 89 26 88 88**
comdiet@wanadoo.fr
- ▶ Les informations réglementaires sur la gestion de cette épidémie sont publiées sur notre [site internet](#) qui est régulièrement mis à jour.
- ▶ ww.mairie-dietwiller.fr

Conseil Municipal

Les réunions du Conseil Municipal sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Les dates officielles pour les élections des maires et adjoints, au sein des équipes municipales élues au premier tour des élections le 15 mars 2020, seront fixées par le gouvernement. En attendant, l'ancienne équipe reste en place. Les commissions ne sont pas autorisées à se réunir, du fait du confinement.

Le mot du Maire

Chères Dietwilleroises, chers Dietwillerois,

Nous sommes maintenant confinés depuis plus d'un mois. J'aimerais tout d'abord vous assurer de mon soutien en cette période difficile de confinement. Je souhaite un prompt rétablissement à toutes les personnes touchées par le Covid 19 et présente mes condoléances à ceux qui sont touchés par le deuil.

Mon attention est entièrement tournée sur la crise sanitaire que nous traversons. La crise économique qui pointe, inévitable conséquence de cette pandémie, devra bien évidemment trouver des solutions rapides et efficaces, lorsque l'urgence de santé publique sera réglée. Pour le moment, le plus important est d'arrêter la progression du virus COVID-19 et d'éviter une deuxième vague, en faisant front commun pour soutenir les femmes et les hommes qui en ont besoin.

Les services de notre commune et de M2A sont mobilisés en ce sens.

La mise en place d'une organisation de crise au sein de notre commune est nécessaire à la protection du personnel. Celle-ci assure néanmoins la continuité du service public. Je remercie très sincèrement l'ensemble des agents de notre commune et des services de M2A pour leur mobilisation sans faille, au service des Dietwilleroises et des Dietwillerois, malgré les risques, certes contenus par les mesures « barrière », mais néanmoins présents.

Les personnes âgées, considérées comme « à risque » au vu de leur âge, ont été contactées par la municipalité.

Cette période de confinement change notre vie : certains d'entre nous ne peuvent plus travailler, d'autres travaillent à distance, nous sommes atteints dans nos libertés individuelles, la vie sociale se trouve complètement chamboulée...

Nous assistons à un bel élan de solidarité. Certaines personnes font les courses pour leurs voisins, d'autres se sont inscrites sur une liste à la mairie pour se mettre à disposition d'autres habitants pour les courses. Certains parents copient les cours pour ceux qui n'ont pas la possibilité de les télécharger. Merci pour ces beaux gestes.

Je vous enjoins, une fois encore, à prendre soin de vous en respectant les directives liées au confinement, et vous souhaite à toutes et tous bon courage, au plaisir de nous revoir bientôt !

Votre maire, Christian Frantz

Règles à respecter

Vous trouverez toutes les informations concernant les règles à respecter durant la période de confinement, ainsi que des informations pratiques sur les liens officiels suivants :

- site de la préfecture : <https://www.haut-rhin.gouv.fr>
- site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

À ce jour, la période de confinement est prolongée jusqu'au 11 mai 2020.

Je reste chez moi

Je reste chez moi, mais :

- Je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent ;
- je peux aller à la banque ;
- je peux faire le plein de mon véhicule ;
- je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile ;
- je peux aller à la pharmacie ;
- je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant ;
- je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant ;
- je peux promener mon chien ;
- je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile ;
- je peux utiliser mon vélo uniquement pour les besoins de première nécessité (aller aux courses, à la pharmacie la banque, aider une personne dans le besoin, etc...) ou pour aller travailler.
- Je peux porter assistance aux personnes vulnérables.

En revanche :

- Je ne dois pas sortir si je suis malade ;
- je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades ;
- je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis ;
- je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison ;
- je ne fais pas de sport en salle ;
- je ne fais pas de vélo en tant qu'activité physique.

L'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbains sont interdits dans l'ensemble des communes du département du Haut-Rhin par arrêtés préfectoraux du 25 mars 2020 et du 15 avril 2020.



Il n'est donc pas autorisé de se rendre dans les parcs à jeux du village.

Attestations de sortie

Les formulaires d'attestation de sortie, « Attestations de déplacement dérogatoire », peuvent être imprimés à partir du site de la Préfecture et de celui du gouvernement

<https://www.haut-rhin.gouv.fr>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Les attestations sont nécessaires pour les :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...).

Déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.

Ne renoncez pas aux soins qui vous sont nécessaires, même s'ils ne sont pas liés au COVID-19.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêts générales, sur demande de l'autorité administrative.

Informations pratiques



Établissements autorisés à recevoir du public

- Les commerces alimentaires (y compris les drives alimentaires), les pharmacies, les stations-services, les banques, les bureaux de tabac et distribution de la presse ;
- les services publics, y compris ceux assurant les services de transport ;
- tous les services de livraison de repas à domicile ;
- les hôtels (assimilés à des domiciles privés).
Cependant, les restaurants et bars d'hôtels ne peuvent pas accueillir de public ;
- les animaleries.

Par dérogation, restent également ouverts :

- Les commerces, locations, entretiens, réparations et contrôles techniques pour les automobiles, motos, cycles et engins agricoles, pour la construction et quincaillerie ;
- commerces de détail d'alimentation (fruits et légumes, viandes, poissons, pain, pâtisseries, boissons, produits surgelés, journaux) et d'aliments pour animaux ;
- les éventaires et marchés, automates ;
- les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives ;
- les commerces d'équipement de l'information, de la communication et de l'informatique ; les commerces d'articles médicaux, orthopédiques et d'optique ;
- les hôtels, hébergements touristiques, terrains de camping, parcs pour caravanes lorsqu'ils constituent un domicile régulier ;
- les activités des agences de placement de main d'œuvre et de travail temporaire,
- les magasins et réparations d'ordinateurs et périphériques et d'équipements de communication,
- les blanchisseries-teintureries de gros et de détail,
- les services funéraires,
- les activités financières et d'assurance.

Renseignez-vous avant de vous déplacer.



LA POSTE

Bureaux de poste

Ouvertures et réouvertures dans le Haut-Rhin :

Colmar Nord et Champ de Mars, Mulhouse Henner, Dornach et Europe, Guebwiller, Thann, Ribeauvillé, Ilzach, Saint Louis, Altkirch, Ensisheim, Turckheim et en cours de semaine : Bergheim et Lautenbach.

Réouvertures depuis la période pascale :

Les bureaux de poste de Dannemarie, Cernay, Munster, Rouffach, Lutterbach, Riedisheim, Sainte-Marie-aux-Mines, Bartenheim et Sierentz. D'autres ouvertures suivront.

La liste et les horaires sont donc variables.

Informations :

<http://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

Impôts

Suite au confinement, les impôts ont modifié les dates de déclaration des impôts

Pour la déclaration de revenus en ligne :

Le service de déclaration en ligne sera ouvert à partir du lundi 20 avril et jusqu'au jeudi 11 juin 2020.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>



Attention aux arnaques !

Des personnes ou sociétés mal intentionnées essaient de profiter de la situation. Soyez très vigilants.

- Refusez toute proposition de dépistage du coronavirus. Seules les autorités et services sanitaires sont autorisés à faire des dépistages.
- Refusez tout produit alimentaire ou non (purificateurs d'air, etc...). Toute vente est trompeuse.
- Refusez tout achat de médicament contre le virus sur internet. N'acceptez que les prescriptions de votre médecin et ce pour des médicaments vendus en pharmacie.
- De faux téléchargements d'attestation de déplacement sont en ligne.
Ne donnez pas d'informations confidentielles. Utilisez le site de la préfecture : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/>
- Refusez de payer les amendes de confinement sur place. L'amende est toujours envoyée par voie postale.
- Ne laissez pas entrer chez vous des personnes prétextant venir décontaminer votre domicile.
- Elans de générosité : Ne faites pas de transfert d'argent avant d'avoir vérifié l'identité du professionnel et la destination du don.
- Vous pouvez signaler tout contenu ou comportement illicite sur le portail du gouvernement :
<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueilinput.action>



pôle emplo

Pôle emploi

Les agents de Pôle Emploi n'accueillant plus le public, les demandeurs doivent actualiser leur situation :

- par téléphone au 3949 ;
- par Internet : <https://www.pole-emploi.fr/region/grand-est/>



Gendarmerie de Sierentz

Pour la protection de tous, la brigade de gendarmerie de Sierentz assure des rondes de surveillance.



Solidarité

Personnes âgées et/ou non autonomes

La commune se tient informée de la santé de ses aînés. Si néanmoins vous avez connaissance d'une personne ayant besoin d'aide, merci de nous le faire savoir.

Pierrette Kempf : 06 83 86 00 12

Christian Frantz : 07 71 76 75 25

Infos services seniors

Une plate-forme téléphonique d'écoute et de conseil est mise en place pour soutenir les personnes âgées.

Téléphone : 03 89 33 79 29

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - week-ends et jours fériés : laissez un message et on vous rappellera.**

Personnel prioritaire

La branche Famille de la CAF a mis en place :

- un service de recueil des besoins d'accueil pour les enfants de 0 à 16 ans des personnels prioritaires.
- le recueil de l'offre de garde d'enfants pour les établissements d'accueil du jeune enfant.

Ce service permet de mettre en relation les familles et les professionnels afin de trouver les solutions les mieux adaptées.

Si vous êtes personnel prioritaire et avez besoin de ce service, veuillez vous connecter au lien ci-dessous et remplir le questionnaire.

<https://momenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> et jours fériés : laissez un message et on vous rappellera.

SOS Amitié



Dans ces moments difficiles pour chacun les bénévoles de S.O.S Amitié restent à votre écoute 24h/24 - 7 jours/7

Écoute bienveillante, gratuite, anonyme et confidentielle

Ligne verte gouvernementale : 0 800 130 000

SOS Amitié Mulhouse : 03 89 33 44 00 - <https://www.sos-amitie.com>

Dons du sang

Prochaine collecte le 8 juillet à LANDSER.

Si vous voulez donner votre sang, l'Établissement Français du Sang en a besoin et reste ouvert à l'hôpital du Hasenrain pour des prélèvements.

Renseignements : 03 89 31 70 80



Éducation : besoins de soutien ?

POUR LES PERSONNELS

Soutien psychologique et social

PAE (Point d'Accueil et d'Écoute) :

**03 88 23 36 99 de 9h-13h et 14h-17h,
du lundi au vendredi**

PAS MGEN (Prévention, aide et suivi) 0805 500 005 (accessible à tous les personnels sans obligation d'affiliation)

Accompagnement à caractère social : **03 88 23 36 89**

POUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

Accompagnement à caractère social : **03 88 23 36 60**

Continuité pédagogique : **03 88 23 35 87**
continuitepedagogique@ac-strasbourg.fr

Harcèlement et cyberharcèlement : N° national : **0800 200 000** - N° académique : **03 88 23 35 10**



Je veux aider

Afin de permettre à ceux qui le peuvent ou le veulent de s'engager et de donner de leur temps aux plus démunis et aux plus vulnérables, le gouvernement a lancé une plateforme pour centraliser les demandes et les propositions. Les aides peuvent être de tout ordre : alimentaire, urgence, garde exceptionnelle d'enfants de soignants, lien (téléphonique, vidéo,...) aux personnes seules, solidarité de proximité, etc... Les missions sont faites dans le respect absolu des règles sanitaires.

<http://jeveuxaider.gouv.fr/>

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

<https://voisinssolidaires.fr/>

<https://enmodeconfine.org/> (en dix langues)

<http://journeecitoyenne.fr/covid-19-bonnes-pratiques-et-ressources/vivelesaidants.fr>

<https://solidaires-handicaps.fr/>

« Écoute et livraison solidaire » mis en place par la Croix-Rouge : **09 70 28 30 00**

Saviez-vous que ?

JEUNESSE



Pour s'évader

« Confinés mais ouverts au monde »

Nicolas Turon, comédien de la Cie des Ô et auteur Jeunesse, lit chaque soir une histoire aux enfants, accompagné de la petite Jeanne. Un rendez-vous en vidéo qui permet aux petits comme aux grands de s'évader, de rire, de s'émouvoir... Nicolas est un comédien bien connu sur notre territoire puisqu'il a participé à de nombreuses reprises à Scènes de rue, à PopUp ou à Momix.

Page Facebook le Confin des Contes



Le service PARCOURSMETIERS.TV, est gratuit via les liens ci-dessous, pendant la période de confinement et le restera après.

<https://www.parcoursmetiers.tv/actualites-metiers/parcoursmetierstv>

<https://www.parcoursmetiers.tv/actualites-metiers/entraide-co-vid-19>

Vous pouvez accéder aux services d'aide à l'orientation et à une sélection de plus de 5000 vidéos métiers/ formations créées par des jeunes et des enseignants, ainsi qu'à plus de 1000 vidéos produites par des entreprises.

PARCOURSMETIERS.TV est accessible via la plateforme du réseau des CARIF-OREF.

Nous vous conseillons de vous connecter avec le profil qui vous correspond (élève, enseignant, apprenti, chercheur d'emploi, parent...)

<https://www.parcoursmetiers.tv/page/8-pourquoi-creer-un-compte-sur-parcoursmetierstv>

La Maison des Adolescents

Comment s'occuper en cette période de confinement

Il est important pour l'équilibre psychique et physique de maintenir quelques règles :

- **Prévoir des activités quotidiennes** se rapprochant le plus possible du rythme habituel : Prenez le planning habituel vérifiez quelles sont les tâches à accomplir pour la journée.
- **Maintenir les cycles de veille/sommeil**
 - Prendre des repas réguliers*
 - Pratiquer une activité physique*
 - Marcher en téléphonant, promener son animal de compagnie
 - Rester debout pour jouer à la console
 - Prendre 10-15 minutes chaque jour pour pratiquer quelques exercices d'étirement, ou de gymnastique
 - ▶ Vous trouverez de nombreux liens sur youtube
 - Se lever à une heure raisonnable*
 - Garder un rythme habituel pour une exposition à la lumière journalière
 - Limiter la consommation d'écrans la nuit car il stimule le cerveau en éveil et perturbe les cycles veille/sommeil
 - ▶ <https://www.youtube.com/watch?v=SPr7NTcSWPI>
 - ▶ <https://www.youtube.com/watch?v=RFpNbJZzJ7A>
- **Stimuler sa créativité**
 - Faire des explorations de nouvelles méthodes de travail*
 - Lecture des cours sur papier
 - Explorations de tutoriels sur des sites dédiés
 - Rythme de travail adapté 45-50 min de travail, 10-15 min de loisir, 45 min de travail puis à nouveau 10 min de loisir
 - Utiliser les matériaux disponibles au domicile pour fabriquer avec ses mains des supports d'apprentissage, des jeux...*
- **Préserver sa bulle d'intimité en gardant un temps pour soi.**

Saviez-vous que ?

- Penser à se réserver 15 min pour soi dans une journée permet de se recentrer dans un environnement limité. Vous trouverez de nombreux tutoriels de relaxation sur youtube
- **Garder le contact avec son entourage (amis, famille).** Prenez des nouvelles téléphoniques de vos amis et organisez, par exemple, une séance de maths à 2-3 élèves de la même classe.
- **En fin de journée il est intéressant de dresser une liste des moments positifs de la journée.**

Et pour finir, des applications pour garder le sourire et des pensées positives :

- Smylife (pensées positives pour améliorer le bien-être),
- Forest (pour rester concentré sur son travail et se déconnecter un peu). Restez chez vous !

Pour aller plus loin sur l'adolescence :

- Emmanuelle Piquet, Mon Ado, ma bataille : <https://www.youtube.com/watch?v=DAdd5Zb2-LQ>
- Vendredi ou la vie sauvage : https://lewebpedagogique.com/lesmerveillesdufrançais/files/2014/11/Vendredi_Ou_La_Vie_Sauvage.pdf

La Maison des Adolescents

Cafés-Infos

Au vu de la situation actuelle, tous les cafés-infos des mois de mai et juin prochain sont annulés.

Elisabeth KANMACHER
tel : 03.89.32.01.15
e.kanmacher@mda68.fr



Rejoignez-nous sur  @maisondesados68
<https://maisondesados.haut-rhin.fr/>

MDA68
Maison des Adolescents
DU HAUT-RHIN

Fonctionnement durant le confinement



permanence.covid19@mda68.fr

**SUR LES
RESEAUX
SOCIAUX**



@maisondesados68

Après nous avoir contactés par mail
ou en message privé sur les réseaux sociaux
nous vous rappelons :

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin
propose des entretiens téléphoniques,
en visioconférence ou par messagerie.

Restez chez vous, nous vous rappelons

Activités



EN BALADE

« Confinés mais dans les règles ! »

Pour connaître le périmètre de 1km autour de notre domicile, pour adapter nos courtes balades avec les enfants ou nos activités physiques (dans la limite d'une heure par jour et en respectant les gestes barrière) : <https://carte-sortie-confinement.fr>

INFORMATION CORONAVIRUS

ASTUCES POUR VALORISER VOS DÉCHETS VERTS EN CE TEMPS DE CONFINEMENT !

Pour tous ceux qui ont la chance d'avoir un jardin ou un petit espace vert, le printemps et le confinement sont l'occasion de jardiner. Toutefois, nous vous rappelons que les déchetteries sont fermées et que les déchets verts ne doivent pas se retrouver dans les bacs marron ou bleu destinés aux ordures ménagères. Aussi, nous vous invitons à retrouver ici toutes les astuces pour valoriser vos déchets verts à votre domicile.

QUE FAIRE AVEC LES TONTES DE PELOUSE ? 3 solutions possibles :



1

COMPOSTEZ

Les matières organiques azotées comme les tontes de gazon sont très utiles au compost. Après avoir laissé sécher quelques jours la tonte, vous pouvez la placer dans votre composteur.

N'oubliez pas de le brasser !

Vous n'avez pas de composteur ?

Placez la tonte au fond de votre jardin en tas ou étalée.

La nature se chargera tout simplement de décomposer votre tonte de pelouse.



2

PAILLEZ

Profitez du beau temps pour étaler vos tontes en couche fine sur le gazon pour les faire sécher sans qu'elles ne fermentent. Une fois sèche vous obtenez du foin que vous pouvez utiliser en tant que paillage pour votre potager, vos parterres fleuris, au pied de vos arbres ou haies.

Appliquez en fine couche, le paillage empêchera les mauvaises herbes de pousser, maintiendra l'humidité du sol et apportera de la matière organique à votre sol en se décomposant.



3

LA TONTE MULCHING OU HERBICYCLAGE

Certaines tondeuses sont équipées d'un kit mulching qui hachent finement l'herbe tondu et la redéposent sur la pelouse. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

Sans kit mulching, relevez votre hauteur de coupe et enlevez le sac collecteur.

Il faut juste penser à tondre plus régulièrement.

QUE FAIRE DES BRANCHAGES ? 3 solutions possibles :



1

COMPOSTEZ VOS PETITS BRANCHAGES

Ils viendront structurer votre compost dans votre composteur.
N'oubliez pas de le brasser !

3 RÈGLES DE BASE POUR UN BON COMPOST

1. Alternez les déchets verts, plus humides, riches en azote (tontes d'herbe, épluchures) avec des dépôts de matière brune, plus sèche, riche en carbone (feuilles mortes, paille, brindilles, cartons).

2. Vérifiez l'humidité. Le compost doit être humide comme une éponge essorée. S'il est trop sec arrosez-le avec de l'eau de pluie.

3. Brassez pour favoriser l'aération. L'apport d'oxygène relance le processus de compostage.

Sans composteur, choisissez un endroit de votre jardin pour faire un tas, à l'ombre des arbres, éloigné de la maison, et procédez comme pour un composteur.



2

BROYEZ ET PAILLEZ

Si vous avez un broyeur, faites des copeaux de vos branchages et utilisez-les en tant que paillage pour votre potager, vos parterres fleuris ou vos haies. Ils favorisent le développement des micro-organismes souterrains et améliorent la vie du sol, pour une meilleure alimentation de la plante.

Si vous n'avez pas de broyeur, les branches les plus fines peuvent passer sous la tondeuse pour faire des copeaux.



3

FAVORISEZ LA BIODIVERSITÉ

Vous n'avez pas de broyeur ? Vos branches sont trop épaisses pour aller dans le composteur ? Entassez les tailles de haies ou d'arbres au fond de votre jardin pour créer une haie sèche. Cette haie offrira un gîte à de nombreux insectes et oiseaux et favorisera la biodiversité dans votre jardin !

RAPPEL IMPORTANT



Les déchetteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Tout déplacement vers la déchetterie peut être verbalisé par une amende.



Les agents du service déchets de m2A assurent toujours la collecte des ordures ménagères. **IL EST INTERDIT DE METTRE LES DÉCHETS VERTS DANS LA POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES.**



Beau temps ne signifie pas relâchement ! **RESPECTEZ LE CONFINEMENT ET RESTEZ CHEZ VOUS !**

Violences familiales

Violences conjugales

Depuis le début du confinement, les violences conjugales sont en forte augmentation (environ 35%). Si vous connaissez des personnes en souffrance, ou que vous êtes vous même victime, il est primordial de demander de l'aide.

Fédération Nationale de Solidarité Féminine : Numéro d'écoute : 3919

Urgences : 17

Gouvernement :

Plateforme d'aide ouverte 7/7 et 24h/24, vous permet d'échanger avec des personnes spécialement formées aux violences conjugales : <http://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Enfance maltraitée

Les violences sur les enfants sont généralement signalées par les enseignants. En période de confinement, soyons particulièrement vigilants à ces maltraitances. N'hésitons pas à appeler de l'aide, si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence sur un enfant.

Service Allo Enfance en Danger : 119

Bons gestes



Stop aux lingettes dans les toilettes

En cette période de confinement, les lingettes désinfectantes peuvent s'avérer bien pratiques pour désinfecter les surfaces. Mais elles sont un cauchemar pour nos canalisations. Elles bouchent les tuyaux des réseaux d'assainissement, **y compris les lingettes bio-dégradables** qui mettent trop longtemps pour se dégrader.

Pour assurer la distribution d'eau potable, plus que jamais primordiale, les professionnels de ce secteur sont actuellement surchargés.

Un geste simple, solidaire et citoyen est demandé à chacun :

Jeter les lingettes dans les poubelles !



Gants, masques, lingettes, mouchoirs, etc.... les bons gestes pour les déchets

Les gants, masques, mouchoirs, lingettes etc... Utilisés pour se protéger du Covid-19 doivent être placés dans un sac plastique dédié et résistant à fermer et à garder pendant 24h. Il faut mettre ensuite ce sac dans un sac poubelle dédié aux ordures ménagères et le fermer avant de le mettre dans le bac à ordures ménagères. La seule destination possible pour ces déchets est l'incinération, **il est donc interdit de les mettre avec les déchets destinés au tri ou avec les biodéchets** lorsqu'une telle collecte est en place. Il est conseillé de laver les poignées des bacs avant et après présentation.

Surtout, ne déposez pas les déchets dans la nature ou aux abords des points de collecte de déchets. Les déchetteries sont fermées pour limiter la propagation du virus. Le service de collecte des ordures ménagères, prioritaire pour la salubrité publique, est maintenue.

N'oublions pas les bons gestes

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

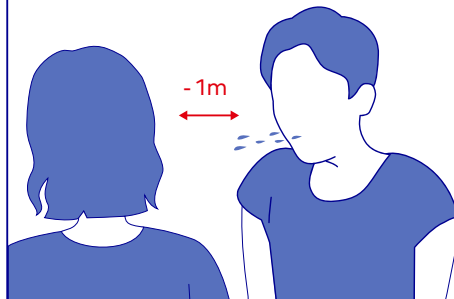


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

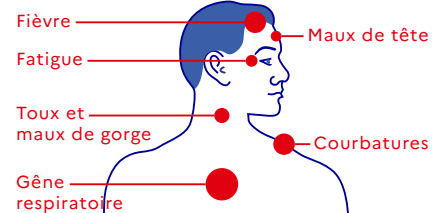
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale



Un masque pour les Haut-Rhinois

Dans le cadre du programme « Un masque pour les Haut-Rhinois » lancé par le Département, m2a a commandé, avec et pour ses communes, 280 000 masques à destination des 39 communes de l'agglomération, afin d'assurer son soutien à la population. Chaque habitant serait ainsi équipé d'un masque avant la fin du confinement. Cette opération est enclenchée en partenariat avec le Pôle

Textile Alsace. Les masques, en tissu, sont lavables et réutilisables 50 fois. Comme tout masque, son port est limité à 4 heures. Ces masques sont financés à 50% par le département et à 50% par m2a.

<https://www.facebook.com/1387672291512510/posts/2635935286686198/?d=n>

Une commande pour un deuxième masque par habitant, financé par la commune, sera rapidement prise.

Les fêtes du village

Fête Tricolore et feux d'artifice

L'Amicale des Associations se voit dans l'obligation d'annuler la traditionnelle fête tricolore et les feux d'artifice, au soir du 13 juillet.



Fête de la Musique

La Fête de la Musique, organisée annuellement par la commune le 21 juin, n'aura pas lieu cette année.

Autres informations



Nids de guêpes

Par décision du 9 novembre 2019, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des pompiers de Dietwiller, Landser et Schlierbach ne réalisera plus d'interventions sur les nids de guêpes et de frelons. Les particuliers devront désormais faire appel à des entreprises agréées.

État civil

► Naissance :



Noémie VAN ESBROECK
le 9 mars 2020

Alice WOLF
le 16 mars 2020